

*Direction des affaires financières
et de l'administration générale*

Arrêté du 21 décembre 2000 relatif au renouvellement de la composition du comité technique paritaire spécial de la direction des affaires financières et de l'administration générale

NOR : *EQUG0010244A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires, notamment son article 11, second alinéa ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 1997 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 portant création de comités techniques paritaires à l'administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2000 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires spéciaux des directions d'administration centrale à la suite de la consultation du 24 octobre 2000,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique paritaire institué auprès du directeur des affaires financières et de l'administration générale est, pour une période de trois années, composé ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration

Titulaires

Le directeur des affaires financières et de l'administration générale ;
M. d'Escrivan (Arnaud), adjoint au directeur ;
Mme Bonny (Béatrice), agente contractuelle ;
Mme Bréchon (Gaëlle), trésorière principale ;
M. Legeai (Alain), sous-directeur ;
Mme Paris-Zuconni (Sonia), attachée d'administration centrale ;
M. Prache (Alain), administrateur civil ;
M. Ricard (Frédéric), ingénieur des ponts et chaussées ;
M. Talon (Michel-Régis), sous-directeur ;
M. Simon (Jean-Emeric), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Suppléants

Mme Antoine (Isabelle), administratrice civile ;
Mme Ballatore (Catherine), agente contractuelle ;
Mme Belhomme (Jocelyne), agente contractuelle ;
M. Bellec (René), ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
M. Dennery (Guy), ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
Mme Fievet (Nicole), attachée principale d'administration centrale ;
M. Hébert (Bruno), agent contractuel ;
M. Le Moign (Hervé), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
M. Maisonneuve (André), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
M. Glanowski (Alain), attaché principal d'administration centrale.

Représentants du personnel au titre du syndicat FO de l'administration centrale des services rattachés du ministère de l'équipement, section administration centrale

Titulaires

Mme Caron (Marie-Line), technicienne supérieure principale ;
Mme Kepeklian (Marie-Laure), ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
M. Ray (Jean-Pierre), conducteur automobile ;
M. Salignat (Guy), inspecteur du service intérieur et du matériel ;
M. Leduc (Didier), secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Suppléants

M. Courtet (Romain), ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
M. Montfiquet (Patrick), secrétaire administratif de classe supérieure d'administration centrale ;
M. Saintier (Philippe), ouvrier professionnel ;
M. Vallée (Charles), agent des services techniques ;
M. Langlois (Joël), agent des services techniques.

Au titre du syndicat CGT centrale équipement

Titulaires

M. Bertrand (Jean-Claude), agent principal des services techniques ;
M. Bobèche (Marius), maître-ouvrier principal ;
Mme Guichenu (Chantal), agente contractuelle ;
M. Louis (Christian), maître-ouvrier principal.

Suppléants

Mme Chalopin (Andrée), agente des services techniques ;
M. Gogniat (Pascal), agent des services techniques ;
M. Madre (Jean-Claude), adjoint administratif d'administration centrale ;
Mme Micot (Liliane), adjointe administrative d'administration centrale.

Au titre du SERIF-CFDT administration centrale

Titulaires

Mlle Torres (Joëlle), adjointe administrative principale d'administration centrale.

Suppléants

M. Soret (Léo), agent des services techniques.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

*Le directeur des affaires
financières
et de l'administration générale,
P. Cèbe*